

Compte rendu séance du Conseil d'administration de l'université de Nantes.
Vendredi 19 décembre 2014

Lise Caron élue SNTRS-CGT sur la liste intersyndicale « Ensemble » et **Diane Oble** personnalité extérieure CGT
30 votants. Début de séance 8h00-fin de séance 12h00

Abréviations : Conseil d'Administration, CA ; Commission Permanente du Conseil d'Administration CPCA ; Vice-Président, VP, Ressources Humaines : RH, Conseil scientifique, CS ; CT ; Comité Technique ; Comité Hygiène et Sécurité-Conditions de Travail, CHSCT ; Conseil des Formations et de la Vie Universitaire, CFVU ; U.N. Université de Nantes ; PDL : région Pays de la Loire. ETPT : équivalent temps plein travaillé ; Md€ milliard d'euros ; M€ millions d'euros, K€ milliers d'euros ;

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration du 3 octobre et du 14 novembre 2014

Approuvés à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

6. Approbation du budget initial 2015 après avis de la CPCA budgétaire

Les administrateurs ont à leur disposition différents documents (transmis au ministère) illisibles tels quels pour des non-initiés. Une présentation préalable du budget est faite devant la CPCA quelques jours avant la séance du CA. Cependant, la dizaine de jours impartis depuis la réception des documents ne permettent une analyse approfondie par l'ensemble des élus. Le cabinet de la présidence présente en séance aux administrateurs une synthèse qui met en valeur la politique budgétaire qu'il souhaite voir adoptée.

Contexte:

Le budget de la MIRES (Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur) dans le projet de loi de finances 2015 s'élève à 23,05 Md€ soit une augmentation de 45 M€ par rapport à 2014. Cette hausse ne contribue même pas à financer les 77 500 étudiants boursiers supplémentaires (exonération des droits d'inscription et une aide annuelle de 1 000 € soit 77,5 M€). La loi prévoit la création de 1 000 emplois/an pour les universités ou les COMUE. Postes qui seront gelés par les universités pour compenser la stagnation des budgets. Les fonds de roulement des Universités sont lorgnés par le ministère (1,3Md€ cumulé).

L'austérité imposée par le gouvernement se traduit par des baisses de subventions des « partenaires » locaux (Chambre de Commerce et de l'Industrie CCI, Région, Nantes métropole, départements...)

Université de Nantes : Le cabinet se satisfait de la politique menée la depuis l'avènement d'Olivier Laboux puisque la « plan de retour à l'équilibre budgétaire » a permis un résultat positif en 2013 (+3,9M€) et en 2014 il devrait l'être aussi. Ceci au prix du gel de 76 postes sur la masse salariale État 2012-2014 (plus d'une centaine depuis 2010 !!!!!!!), une diminution drastique des dépenses de fonctionnement, fermeture de formations sous un seuil minimal d'étudiants inscrits, diminution des remplacements en cas de congé maladie, instauration d'un prélèvement de 5% sur les ressources propres, qui sera augmenté au cours des prochaines années voir le point 7, accroissement de l'activité de la formation continue qui n'est diplômante alors que l'université réduit son offre de formation initiale, etc.

Un budget en déficit structurel : L'Etat, la région et Nantes métropole ont octroyé des subventions exceptionnelles de 4,3 M€ pour assurer l'équilibre budgétaire en 2013. Ce n'est qu'au prix de la poursuite de coupes budgétaires qui ont abouti à des conditions de travail et d'études dégradées et grâce aussi à des reports de projets que l'équilibre budgétaire a été obtenu en 2014. En 2015, le budget prévisionnel est toujours en déficit avec un fonds de roulement 2014 trop faible (4,1M€ non fléchés, réglementairement, il devrait être de 23,6M€ pour assurer 30 jours de fonctionnement). La dotation de l'Etat ne couvre pas le GVT de 2M€ (ancienneté...)

Un contrat de site avec Nantes métropole permet de financer à hauteur de 750k€ en fonctionnement et de 800k€ en investissement le budget, pour la CGT la région et Nantes métropole sont des partenaires des financiers .Ceci pose la question de l'autonomie de l'établissement sur l'offre de formation.

Les grandes masses de 2015 : Budget initial BI 2015 de 316 109 891 €

rappel : BI 2014 : 316 480 886 € , Budget 2014 rectifié 312 141 853€ et +1,3M€

Déficit prévisionnel pour 2015 de 1,286 M€

En M€	recettes	dépenses	Budget
Masse salariale	233,591 (Etat 212,2)	237,441	-1,320
Fonctionnement	70,297 (Etat 22,9)	67,768	1,219
Investissement	9,716	10,901	-1,185
Fonds de roulement	10,287 (12,282 actualisé 2014)		

Qui payent et à quel niveau ?:

M€	2013	2014 (prévisions)	2015	% du budget	2013	2014	2015
Dotation Etat	237,0	234,9	235,2		75,0	75,5	75,0
Subventions ANR, Etat, Europe Collectivités,	18,1	12,9	12,7		5,7	4,1	4,0
Ressources propres de Fn et neutralisation d'amortissement	47,7	53,2	56 Dont amortissement 17,6M€		15,1	17,1	17,9
Ressources d'investissement	13,1	10,0	9,7		4,1	3,2	3,1
totaux	315,9	311,0	313,6		100	100	100

Hors Contrat de projets Etat-Région (CPER 2015-2020) qui ne sont pas connus actuellement.

Subventions de fonctionnement (Fn) et Ressources d'investissements (notamment salaires de contractuels !)

Etat 6,3M€

Collectivités : La région Pays de la Loire : 5,6M€, Nantes métropole 1,2M€, département 1,2M€ ; Communes 2,1M€

ANR 1,9M€

Europe 2,1M€

CCI 0,3, IRT Jules Verne 0,27 et BPI 0,64M€....

Ressources propres :

Droits universitaires (6M€), diplômes universitaires (0,8M€), formation continue (9,7M€), taxe apprentissage (3,5M€)

Prestations et contrats de recherche 11M€

Autres prestations 7,4M€

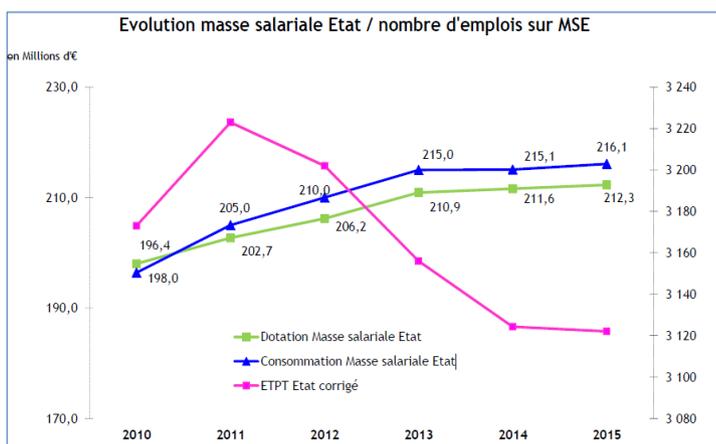
Les dépenses hors amortissement

M€	2013 (réalisé)	2014 (prévisions)	2015 (BI)	% du budget	2013	2014	2015
Masse salariale	235,56	237	237,44		80.4	81.5	80.2
Fonctionnement	41,3	42,0	47,6		14.1	14.4	16.1
Investissement	16	12	10,90		5.5	4,1	3.7
	292,86	291	295,94		100	100	100

La masse salariale l'université y compris les salaires payés sur ressources propres (237,44 M€) augmente faiblement (+ 0,18%) par rapport à 2014 mais proportionnellement au budget total est en baisse (gels de postes !) Les dépenses de fonctionnement (47,44 M€) voient une augmentation de 11,8% et les investissements (10,9M€) continuent de baisser (-9,2%).

L'emploi poursuit sa descente

Entre 2011 et 2014, ce sont une centaine d'emplois (ETPT) payés sur la subvention d'Etat qu'a perdu l'établissement. Pour 2015, il est difficile de prévoir puisque ne sont disponibles que les chiffres des plafonds d'emplois, cependant..... Données du budget initial 2015 en comparaison avec les données de 2014 (budget rectificatif n°1)



ETPT plafond emploi	2014	2015
	Dotation Etat+ RP	Dotation Etat+ RP
titulaires	2675	2566
CDD	973	894
CDI	87	71
total	3735	3531

Perte en plafond d'emplois de 204 ETPT en 2015 en plus des gels de postes !!!!!

Les 7 grandes axes que préconise le cabinet de la présidence pour sortir l'université du marasme:

- Progression de la recherche
- Equilibre de la masse salariale
- Développer capacités : filiale de l'université de statut privé
- Augmenter le partenariat avec l'entreprise : mobiliser et démarcher sur la taxe d'apprentissage. *commentaire : QUI, quand, comment les enseignants et les chercheurs ? Reconfigurer la stratégie de la fondation universitaire.*
- Opération immobilière : l'espace entreprise sera la vitrine de l'université. *Commentaire : cela pose question pour un service public de l'enseignement supérieur et les missions de recherche publique de l'université de ne pas mettre en avant les UFR, les laboratoires.*
- Offre de formation pertinente à l'échelle régionale. Pour la CGT, la notion de territorialisation de l'offre de formation doit être combattue, cela ne doit pas être le seul critère du choix des formations dans un marché du travail incertain.

La CGT est intervenue sur l'axe **-Développer la formation continue et la Validation des acquis par l'expérience** (VAE). L'objectif est de mettre en place des formations courtes et de développer la VAE dans les pôles en argumentant que cela correspond aux besoins des entreprises. Pour la CGT, aucun chiffrage ou analyse de l'université pour étayer ces arguments, ni sur les spécialités, ni le nombre de candidats, ni les besoins réels des entreprises. Les études montrent que peu de candidats en VAE sur les niveaux bac +3 à 5 années (Niveaux I et II).

Concernant les cursus courts, pour la CGT, cela pose le problème de la non-qualification de ces formations. Le marché de la formation est extrêmement concurrentiel. L'université entre en concurrence avec des centres de formation reconnus dans les milieux professionnels (exemples ENI en informatique, le CNAM, Chambre de commerce et d'Industrie CCI, AFPA, etc.). Cela pose aussi la question de la réactivité de l'université sur le champ de la formation continue : pas de personnes en charge du démarchage auprès des entreprises, pas d'ingénierie de formation, diversité des statuts des formateurs (vacations, autoentreprises, portage salarial, etc.). Pour la CGT, l'université est un acteur majeur de la formation qualifiante et accessible à tous. Pour remplir cet objectif, l'université devrait se rapprocher des partenaires financeurs de la formation continue telle que la région, l'Etat et le FONGECIF. Elle pourrait ainsi développer des formations qualifiantes accessibles à l'ensemble des salariés et aux demandeurs d'emplois et non plus des formations de type diplômes universitaires non qualifiantes.

Mettons les points sur les i : L'objectif de l'entreprise est d'obtenir des formations d'adaptation rapide au poste. L'intérêt pour les salariés est d'obtenir une formation qualifiante qui leur permet soit une évolution de carrière, soit une mobilité professionnelle, soit un retour rapide à l'emploi.

Le cabinet prévoit « **une réorganisation des services et optimisation des processus de gestion** ». Tout ça pour dire qu'il est envisagé une mutualisation dans les services finances, ressources humaines, logistique et immobilier avec une simplification et dématérialisation des procédures administratives. Et enfin rationalisation des dépenses (*OUPS! économies de fonctionnement et réduction de postes ???*). Pour les enseignements et recherche, promotion du numérique (*OUPS! économies de fonctionnement et réduction de postes ???*). Et développement dans toutes ses dimensions (*OUPS! économies de fonctionnement et réduction de postes ???*)....

Pour la CGT : Les débats furent schizophrènes : Le constat est dramatique. Le budget est en déficit structurel depuis le passage aux RCE. Il y a plus d'étudiants (+ 1000) et le gouvernement persiste dans sa politique d'austérité. L'ensemble des collectivités territoriales n'alimenteront plus le fonctionnement et les investissements à la même hauteur et ceci quel que soit la couleur politique des instances locales. Et si elles financent ce sera sur stratégies de formation ou de recherche qu'elles souhaitent soutenir. Et pourtant on continue. La présidence préconise d'aller à la quête du mécénat d'entreprises via la fondation d'université, d'entrer en concurrence avec

les autres sites universitaires via l'offre de formation tout en réduisant les moyens pour assurer celle-ci. Il faut développer les « activités de recherche » mais dans le même temps on propose d'augmenter les prélèvements sur les contrats de recherche car l'université ne peut plus assurer les charges d'hébergement....
Le cabinet a été félicité sur la qualité des documents à maintes reprises et nous fûmes peu nombreux à réclamer un autre budget.....

Vote : 23 Pour 7 Contre (CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNEF)

RECHERCHE

7. Approbation du dispositif de contribution des contrats de recherche aux politiques institutionnelles de l'Université de Nantes (après information de la CR et avis de la CPCA)

75% des subventions directes enregistrées par les UMR proviennent d'organismes de recherche et d'établissements partenaires (Inserm 24%, Mines Nantes 15,7% et CNRS 13,9%). L'université va faire évoluer la gestion des contrats pour faire contribuer les équipes qui portent les projets et les laboratoires à l'hébergement et aux services supports de l'université

L'université rappelle qu'un contrat de recherche porté par un enseignant-chercheur de l'Université de Nantes devait être géré par l'Université de Nantes.

Contrat de collaboration de recherche et de prestations est géré par l'Université de Nantes ou par la SAS Capacités pour le compte de l'Université de Nantes **taux de prélèvement de 20 %** à compter du 1er avril 2015.

Le pourcentage définissant les coûts complets des contrats de collaboration de recherche (exemple appel à projet ANR) et de prestation est de 60%.

Explication de vote : pour compenser son déficit budgétaire, l'université fait le choix de prélever sur les contrats de recherche, diminuant ainsi les capacités de recherche des laboratoires.

Vote : 23 Pour 2 Contre (CGT) 5 Abstentions (FSU, CFDT)

8. Approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique HomMer « fréquentation, usages et gouvernance des aires marines protégées » et de l'adhésion de l'Université de Nantes à cette structure (après avis de la CR)

Le GIS vise à structurer et favoriser les recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales portant sur les aires marines protégées.

Explication de vote : Les scientifiques concernés interrogés font valoir d'un groupement « usine à gaz » très formelle et sans grande portée scientifique

Vote : 23 Pour 2 Contre (CGT) 5 Abstentions (FSU, CFDT)

RESSOURCES HUMAINES

9. Approbation de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS pour l'année 2015 (après avis du CT et de la CPCA)

A compter du 1^{er} janvier 2015, revalorisation des régimes indemnitaires à hauteur de 9.99 % pour les agents de catégorie C et à hauteur de 6 % pour les agents de catégorie B de la filière technique. Il est proposé de maintenir le niveau actuel de la prime de fonction et de résultats (PFR) servie aux agents de catégorie A et B de la filière AENES et de la PPRS des agents de catégorie A.

Explication de vote : voir vote FERC-SUP CGT au comité technique

Vote : 23 Pour 2 Contre (CGT) 5 Abstentions (FSU, CFDT)

10. Approbation de la modification du dispositif de versement de l'indemnité de départ volontaire (IDV) (après information du CT et avis de la CPCA)

Le décret n°2014-507 du 19 mai 2014 relatifs aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique a modifié plusieurs dispositions du décret n°2008-368 du 17 avril 2008 instituant l'indemnité de départ volontaire (IDV).

Explication de vote : Le versement de cette indemnité est conditionné à la suppression ou à un reclassement de poste occupé et elle ne peut plus être versée dans le cas d'un départ volontaire pour mener un projet personnel. Disparaît aussi le complément indemnitaire dans le cas d'un retour après restructuration sur un emploi de niveau inférieur.

Vote : 23 Pour 2 Contre (CGT) 5 Abstentions (FSU, CFDT)

11. Approbation du taux de vacation des intervenants (après avis de la CPCA)

Taux indexé sur le SMIC horaire, soit 9,53 € bruts, modulable par application d'un coefficient multiplicateur pouvant aller de 1 à 4. Critères de modulation forte technicité ou niveau d'expertise et contraintes spécifiques (horaires, géographiques...)

Vote : 25 Pour 0 Contre 5 Abstentions (CGT, FSU, CFDT)

FORMATION ET VIE ETUDIANTE

12. Approbation de demandes de création, de modification et de renouvellement de Diplôme Universitaire (après avis de la CFVU et de la CPCA)

Vote : 23 Pour 2 Contre (CGT) 5 Abstentions (FSU, CFDT)

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

13. Approbation de la modification des Statuts de l'UFR Droit et Sciences Politiques.

Vote : POUR unanimité

AFFAIRES COMPTABLES

14 Approbation de tarifs, dons et subventions (après avis de la CPCA).

Vote : 28 Pour 0 Contre 2 Abstentions (CGT, FSU)

15. Rendu compte de remises gracieuses (après avis de la CPCA).

Vote : Pour unanimité